



# MOUVEMENT INTRA 2011 *Informations*

Le **SIAES** et ses représentants sont à votre disposition pour tout renseignement, aide ou conseil durant la période du **mouvement Intra-académique**, à compter de ce jour et jusqu'au début du mois de juillet, **de 8h00 à 20h00, tous les jours, y compris samedis, dimanches et jours fériés, comme c'est le cas toute l'année**, en vous adressant, en priorité, à :

**Jean Baptiste VERNEUIL** (Tous corps) : **04 91 34 89 28 / 06 80 13 44 28 / jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr**

**Fabienne CANONGE** (Agrégés et Certifiés) : **04 42 30 56 91 / fabienne.canonge@siaes.com**

**Jean Luc BARRAL** (EPS) : **04 42 62 55 01 / jlucbarral@gmail.com**

ou à :

**Jean Paul GARCIN** (Agrégés et Certifiés) : **04 42 02 66 77 / jean-paul.garcin2@wanadoo.fr**

**Marie Françoise LABIT** (Agrégés, Certifiés et EPS) : **04 91 65 71 87**

**Christophe CORNEILLE** (EPS) : **06 50 41 13 54 / ccrys@laposte.net**

**Virginie VERNEUIL** (Agrégés et Certifiés) : **04 91 34 89 28 / 06 30 58 86 54 / voirin.virginie@orange.fr**

**Nous disposons des fichiers « Vœux et barèmes » du Rectorat pour l'intégralité des candidats.**

**Chaque candidat a dû être informé sur i-Prof / SIAM et par le courrier du SIAES de son barème provisoire à compter du 16 Mai 2011.** Attention, les 1000 points correspondant à la « priorité au titre du handicap » n'y figurent pas encore.

**En cas de contestation sur le barème**, il convient de saisir au plus vite, **avant le 25 Mai**, le Rectorat et de **nous faire copie de la réclamation (et des pièces justificatives) pour que nous puissions vérifier sa prise en compte par les services.**

Nous avons d'ores et déjà fait modifier ou corriger, au vu des fiches de suivi syndical que nous avons reçues, de nombreuses demandes de mutation auprès des services compétents du Rectorat.

**Si ce n'est déjà fait, veuillez nous envoyer le plus rapidement possible, par courrier ou mail, la fiche de suivi** qui vous a été envoyée dans un précédent courrier et que vous trouverez également dans le « *Courrier du SIAES* » n° 48 (encart Spécial Mutations Intra), fiche également téléchargeable sur notre **site internet [www.siaes.com](http://www.siaes.com)** ; n'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire.

A compter de ce jour nous pourrons intervenir pour faire rectifier des barèmes :

- en cas d'erreur(s) avérée(s),
- de non prise en compte, ou d'oubli, de pièces justificatives,
- de situations particulières nécessitant une intervention avant, ou durant, la tenue des Groupes de travail (GT) de vérification des vœux et des barèmes prévus du 25 au 26 Mai 2011.

**L'ordre de passage des disciplines est en ligne sur notre site internet [www.siaes.com](http://www.siaes.com)**

A l'issue de ces GT de vérification des vœux et barèmes (26 Mai) **les vœux et les barèmes seront fixés définitivement** et introduits, sans corrections possibles, dans la « moulinette informatique » qui traitera toutes les demandes et établira un **PROJET d'affectation** en vue des Formations Paritaires Mixtes Académiques (FPMA) qui se tiendront en Juin (à **partir du 20 Juin 2011**). **Les syndicats siégeant en GT et en FPMA disposent des mêmes documents (projet) et peuvent intervenir AVANT et DURANT les GT et les FPMA.**

Le **rôle des élus** (6 pour le **SIAES**) est sur ce point essentiel, puisque bon an, mal an, ce sont entre **15 % et 35 %** des demandes qui font, selon les disciplines et par rapport au projet de l'Administration, **l'objet de corrections ou de modifications** sur interventions des représentants du personnel.

## Priorités au titre du Handicap (ex priorités médicales).

Contrairement aux années précédentes, le Rectorat n'a pas prévu, pour la troisième année consécutive, de convoquer les médecins de prévention au Groupe de Travail sur l'étude des demandes de « priorité au titre du handicap », au prétexte que ce GT ne serait qu'une « chambre d'enregistrement » puisqu'il est impossible aux élus de contester les avis médicaux, par ailleurs confidentiels. S'il ne nous appartient certes pas de porter un jugement sur les certificats médicaux et la priorité, ou non, qui peut en découler, nous avions coutume, dans le cadre du paritarisme et de la transparence, d'en discuter en GT préalable en présence des médecins, tout en respectant le devoir de réserve inhérent, en fonction des vœux formulés et des situations dont nous pouvions avoir connaissance. C'était là un moyen d'informations complémentaires pour le service médical et l'administration, ayant souvent permis de revoir, toujours dans un sens favorable, les différents cas concernés.

Malgré les protestations unanimes des organisations syndicales, dont le **SIAES**, l'administration refuse de prendre en compte nos demandes et les élus **SIAES** devront intervenir à ce sujet en amont ou lors même du GT « Vœux et barèmes », ainsi qu'en FPMA si nécessaire, pour obtenir pour les intéressés l'affectation la plus conforme à leurs vœux et à leur handicap dans le cadre de la priorité, accordée ou non.

L'administration a toutefois accepté de consacrer le début des journées de GT « vérification vœux et barèmes » à l'examen des « priorités médicales accordées au titre du handicap ».

Les élus du **SIAES** joueront pleinement leur rôle pour défendre les situations médicales et familiales particulières.

## Postes spécifiques.

Le GT sur les postes « à profil », hors barème, (postes BTS, STS, classes européennes, postes Ambition Réussite, « Enfants migrants », CLAIR ...) s'est tenu le Vendredi 20 Mai 2011 pour les « disciplines dites de type lycée » (agrégés et certifiés). Pour l'EPS, ce GT aura lieu le 26 Mai 2011.

## Calendrier du mouvement.

- Vendredi 20 Mai 2011 : GT « Postes spécifiques » : disciplines dites « lycées » (certifiés et agrégés)
- Jeudi 26 Mai 2011 : GT « Vérification des vœux et des barèmes » : EPS, PLP, CPE
- Mercredi 25 et Jeudi 26 Mai 2011 : GT « Vérification des vœux et des barèmes » : disciplines dites « lycée »

**FPMA : du 20 au 22 Juin 2011 Résultats définitifs** L'ordre de passage des disciplines sera mis en ligne sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)

### **- Début Juin : Communication par le Rectorat du PROJET de son affectation à chaque candidat par SMS.**

Pour la troisième année, sur directive présidentielle et ministérielle considérant qu'il revient à l'employeur d'informer les intéressés des étapes de traitement de leur demande de mutation, puis de les informer « en premier » de leur affectation, et non aux syndicats de le faire, comme c'était souvent le cas jusqu'ici, une fois les FPMA terminées.

Si nous ne contestons pas à l'Administration le droit, ou même le devoir, d'informer les intéressés de leur **affectation DEFINITIVE** dès l'issue des FPMA, nous sommes en revanche totalement opposés, à la communication d'un **PROJET d'affectation AVANT la FPMA, projet, par définition, non définitif et donc susceptible d'être modifié.**

C'est d'ailleurs bien ce qui se passait les années précédentes où des modifications (entre 5 % et 25 % selon les disciplines) étaient opérées en FPMA et où n'étaient communiqués aux intéressés que le résultat final du mouvement et leur affectation définitive, après tenue des FPMA.

En effet, **chaque année, on observe, lors de la tenue des FPMA, que de nombreuses affectations « projetées » sont revues, à la demande des représentants du personnel ou de l'administration, pour diverses raisons.**

En particulier par suite de modifications de replis de carte scolaire que la « machine » ne peut traiter (et il y en aura beaucoup cette année), d'amélioration en rapprochement de « conjoints » pour mutation simultanée sur un département, d'examen d'affectation de priorités au titre du handicap (sur « tout poste » dans un secteur géographique donné), de postes remis en circuit par suite de la non titularisation de stagiaires, de reports de départ en retraite, de décès, etc...

Autant de situations nécessitant une discussion et induisant, en cas de modifications, des « chaînes » qui modifieront les affectations initialement prévues dans le PROJET issu de la « moulinette informatique » et déboucheront inévitablement, pour un certain nombre, sur des **affectations définitives différentes de celles annoncées par l'information rectorale.**

On peut évidemment espérer que ces affectations seront améliorées par rapport à celles du PROJET (auquel cas nul ne s'en plaindra) mais ce peut tout aussi bien être l'inverse... et il sera alors fort délicat pour l'administration d'expliquer aux intéressés les raisons de cette dégradation, et de la leur faire accepter !

De ce fait nous vous mettons **fortement en garde contre les informations qui vous seront données, par l'administration ou tout autre canal, y compris syndical, AVANT la tenue de la FPMA de votre discipline**, en sachant qu'il est du rôle et du devoir des élus du personnel en FPMA d'intervenir pour faire respecter les règles fixées et tenir compte des situations particulières et, ce faisant, d'entraîner des modifications inévitables par rapport au projet initial.

Si tel n'était pas le cas, il suffirait de s'en remettre à la seule « machine informatique », à l'exclusion de toute intervention humaine, pour affecter tous les candidats, sans état d'âme ou sans prise en compte de la réalité humaine. Et supprimer ainsi tout recours à une FPMA, désormais inutile, en mettant à mal, ou à mort, le paritarisme. Et peut être est-ce là l'objectif ?

Progrès certainement « orwellien », mais sûrement pas en matière de participation des élus aux décisions de l'Administration (le paritarisme qui garantit les droits), ni garantie de transparence et d'équité pour le plus grand nombre.

En conclusion, nous vous conseillons donc de ne prendre qu'avec circonspection et prudence l'information qui vous sera donnée par le Rectorat et d'attendre patiemment (s'il est vrai que « la patience est l'art d'espérer » selon Vauvenargues) le résultat final (« puisqu'en toutes choses il faut considérer la fin » selon La Fontaine), **résultat définitif que nous vous communiquerons, dès la fin de la FPMA de votre discipline**, selon le calendrier de passage des disciplines que nous vous indiquerons ultérieurement sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)



## **Position du SIAES quant à la communication de son projet par l'administration avant la tenue des FPMA**

Dès le mouvement INTER 2009, le SIAES a largement dénoncé la **communication d'un projet en rien officiel ou définitif**, puisque préalable à la tenue de la commission, qui n'apporte **rien de positif aux collègues** concernés lorsque cette communication n'a pour seule conséquence que de **créer une grande confusion et d'accentuer les inquiétudes légitimes des personnels** candidats à la mutation.

Nous rappelons également que les « cellules info mobilité » mises en service à l'INTER, comme à l'INTRA dans certaines académies, sont **sous-traitées à des sociétés privées** et que les interlocuteurs ne sont ni formés, ni compétents pour **renseigner les personnels**. Cela n'est heureusement pas le cas dans notre académie, néanmoins nous soulevons la question du coût de cette opération parallèlement aux restrictions budgétaires (milliers de SMS envoyés, communications téléphoniques ...) et du surcroît de travail quelle génère pour les gestionnaires du Rectorat également touchés par les suppressions de postes.

**Le SIAES, par ses élus et responsables, est en permanence à l'écoute de chaque personnel faisant appel à lui et recueille les informations nécessaires pour vérifier les barèmes ou intervenir si besoin.**

**Nous veillerons à ce que chaque candidat obtienne, dans la plus totale transparence, la meilleure affectation possible au regard de ses vœux, de son barème et des postes disponibles.**

**Nous informerons les personnels du résultat définitif de leur demande de mutation et leur expliquerons les raisons de la satisfaction, ou non satisfaction, de chacun de leurs vœux.**

Toutefois, le SIAES **refuse de faire le jeu de ceux qui sont déterminés à porter atteinte au paritarisme aux dépens des personnels**, aussi nous avons **décidé de ne pas confirmer ou infirmer le PROJET PROVISOIRE communiqué par l'administration, ou tout autre syndicat, AVANT la tenue des FPMA.** Fidèle à sa ligne de conduite et en **totale cohérence** avec ses déclarations et actions, le SIAES ne publiera pas non plus de barres provisoires AVANT la tenue des FPMA.

Entre la communication du projet et les FMPA, les élus et responsables du SIAES effectueront le travail de vérification et d'amélioration et le SIAES reste bien évidemment à votre disposition.